



Des livres accessibles au meilleur prix possible

Présenté par :

Michel Kelly-Gagnon et Youri Chassin,

Président-Directeur général et économiste à l'Institut économique de Montréal

**Mémoire déposé à la Commission de la Culture et de l'Éducation
Assemblée nationale, Québec**

•

Août 2013

L'Institut économique de Montréal, en bref

Mission

L'Institut économique de Montréal (IEDM) est un organisme de recherche et d'éducation indépendant, non partisan et sans but lucratif. Par ses publications, ses interventions et ses conférences, il alimente les débats sur les politiques publiques au Québec et partout au Canada en proposant des réformes créatrices de richesse et fondées sur des mécanismes de marché. Il n'accepte aucun financement gouvernemental.

Une organisation dont l'expertise est recherchée

L'IEDM a été choisi en 2010 comme centre d'excellence dans le monde des think tanks. L'IEDM partage ainsi son expertise avec d'autres organisations dans le monde.

En 2012, l'IEDM a été mentionné en moyenne dix fois par jour dans les médias (presse écrite, télévision, radio et Web) pour 3897 mentions au total.

Pour plus d'information : www.iedm.org

Adresse postale

910, rue Peel, bureau 600
Montréal (Québec) H3C 2H8
Canada

Téléphone : 514 273-0969

Télécopieur : 514 273-2581

Table des matières

<i>Sommaire</i>	4
<i>Introduction</i>	5
SECTION I – Le diagnostic du marché du livre au Québec	
<i>L'importance du livre sur les plans éducatif, social et culturel</i>	6
<i>Le marché du livre et la bibliodiversité</i>	7
<i>Les librairies indépendantes disparaîtront-elles?</i>	8
SECTION II – Une hausse du prix du livre	
<i>Les expériences anglaise et française</i>	11
<i>Les cartels versus la concurrence</i>	13
<i>Les deux tiers des Québécois opposés au cartel du livre</i>	14
<i>Non au cartel des obscurantistes!</i>	15

Sommaire

Ce mémoire prend position contre l'idée d'une politique instaurant un prix-plancher du livre au Québec. Ses principales conclusions sont les suivantes :

- Le livre constitue un véhicule privilégié de transmission des connaissances et de diffusion culturelle, mais n'échappe pas pour autant à la réalité économique. Toute réglementation du prix du livre se doit d'être particulièrement prudente étant donné le rôle particulier du livre sur les plans éducatif, social et culturel.
- La bibliodiversité est bien servie par les librairies à succursales dont les ventes progressent, de même que par les nouvelles réalités technologiques offrant une diversité de titres sans précédent.
- On ne peut affirmer que les librairies indépendantes disparaîtront irrémédiablement dans un avenir proche sans cette nouvelle réglementation.
- Concrètement, l'instauration d'un prix unique du livre signifie limiter les rabais consentis en ce moment par certains détaillants, ce qui revient à augmenter le prix de vente des livres.
- Une augmentation des prix des livres entraînera une diminution appréciable des ventes.
- Les expériences anglaise et française semblent corroborer les conclusions tirées de la logique économique.
- La réglementation demandée mettrait sur pied un cartel du livre auquel les deux tiers des Québécois sont opposés.

Des livres accessibles au meilleur prix possible

Introduction

L'Institut économique de Montréal a publié en février dernier une Note économique sur les conséquences d'une réglementation des prix du livre¹ qu'on retrouvera facilement dans les publications de 2013 sur le site www.iedm.org. Le lobby *Nos livres à juste prix* a répliqué à cette Note économique par un communiqué de presse², suscitant une réponse des auteurs de la Note économique³.

Ce qu'on appelle couramment le prix unique du livre consiste d'abord et avant tout à limiter pour un certain temps les rabais sur les nouveautés. Concrètement, limiter les rabais offerts sur les livres revient à augmenter le prix de vente des livres au Québec. Aux yeux d'économistes, il s'agit d'une politique de prix plancher classique, dont les conséquences sont en bonne partie prévisibles.

Précisons d'entrée de jeu que les partisans du prix unique du livre ne regroupent pas l'ensemble du milieu du livre québécois. Au contraire, un certain nombre d'entreprises et d'individus évoluant dans ce milieu voient d'un mauvais œil l'introduction d'un prix unique du livre ou y sont carrément opposés. Malheureusement, ils ne sont pas tous aussi vocaux que les promoteurs qui y voient un avantage.

Concrètement, limiter les rabais offerts sur les livres revient à augmenter le prix de vente des livres.

La Commission de la Culture et de l'Éducation s'est donné comme mandat :

- « De mesurer les impacts socioéconomiques, culturels, commerciaux et juridiques d'une telle mesure;
- D'examiner les paramètres propres à une application optimale;
- De recommander tout autre moyen pour assurer l'accès au livre et à sa diversité, et soutenir les acteurs québécois de la chaîne du livre qui s'y emploient »⁴.

Les auteurs, à l'invitation de la Commission de la Culture et de l'Éducation, souhaitent ici se pencher sur l'importance de la question étudiée ici, sur le diagnostic à poser quant au marché du livre, ainsi que sur les conséquences diverses d'un prix unique du livre. Ils souhaitent voir les députés reconnaître l'importance de rendre les livres accessibles au meilleur prix possible.

¹ Vincent Geloso et Youri Chassin, *Les conséquences d'un prix unique du livre*, Institut économique de Montréal, février 2013.

² *Nos livres à juste prix, Prix du livre : l'analyse de l'Institut économique de Montréal (IEDM) ne fait pas le poids face aux études sérieuses*, communiqué de presse du 7 février 2013.

³ Vincent Geloso et Youri Chassin, *L'heure JUSTE à propos du prix unique du livre*, Institut économique de Montréal.

⁴ Commission de la Culture et de l'Éducation, *Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques*, 2013, p. 2.

SECTION I – Le diagnostic du marché du livre au Québec

L'importance du livre sur les plans éducatif, social et culturel

Dans le débat entourant l'instauration d'un prix unique, le livre est fréquemment présenté comme un symbole culturel particulier. Le livre constitue en effet un véhicule privilégié de transmission des connaissances et de diffusion culturelle. Dans toutes les sociétés, et particulièrement les sociétés avancées, la lecture revêt un caractère essentiel pour que les citoyens puissent s'intégrer au tissu social aussi bien qu'économique.

Bien entendu, la valeur éducative, sociale et culturelle du livre n'est pas intrinsèque. Elle n'est pas attachée au contenant, à l'objet lui-même, reliant des feuilles inanimées. Cette valeur toute particulière n'existe que lorsque quelqu'un lit le contenu du livre, le texte et le lecteur entrant alors dans une relation unique. Le livre n'acquiert sa dimension culturelle que grâce au lecteur.

La situation québécoise à cet égard n'est toutefois guère reluisante. Ainsi, 16 % des Québécois de 15 ans et plus déclarent ne lire aucun livre et parmi ceux qui en lisent, 32 % sont de petits lecteurs (1 à 4 livres par année)⁵. Il est bien probable que les petits lecteurs soient particulièrement sensibles au prix du livre. De plus, selon la Fondation pour l'alphabétisation, « 49 % des Québécois, âgés de 16 à 65 ans, ont des difficultés de lecture. Parmi ceux-ci, 800 000 adultes sont analphabètes »⁶. Compte tenu des défis du Québec sur ce plan, ainsi que du lien évident avec le livre comme objet d'éducation et de culture, la présente réflexion sur les conséquences du prix unique du livre ne doit pas être prise à la légère.

Le livre n'acquiert sa dimension culturelle que grâce au lecteur.

Malgré sa nature particulière, le livre n'échappe pas à la réalité économique. C'est un bien qui est produit, puis vendu. Les lecteurs n'ont pas un comportement fondamentalement différent des autres catégories de consommateurs. Aussi, les lois économiques élémentaires s'appliquent-elles dans ce cas comme dans tant d'autres. Lorsque le prix d'un livre augmente, par exemple, il faut s'attendre à ce que les ventes de ce livre diminuent.

Il en va de même lorsqu'on considère la diffusion du livre. Si les librairies remplissent une « mission culturelle »⁷, elles n'en sont pas moins des détaillants.

En se penchant sur le prix unique du livre, on ne doit oublier aucune de ces deux facettes. Elles sont liées et donnent à la question étudiée par la Commission de la Culture et de l'Éducation toute son importance.

⁵ Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, *Les pratiques culturelles au Québec en 2009 parmi les groupes sociaux*, avril 2011, p. 89 et 96. Ces données datent de 2009.

⁶ Fondation pour l'alphabétisation, *Analphabetisme et alphabétisation*, site web.

⁷ Michel A. Lasalle, *Rapport sur l'étude de la réglementation du prix du livre au Québec, version préliminaire*, Association des libraires du Québec, janvier 2011, p. 19.

Le marché du livre et la biodiversité

L'histoire montre à quel point le livre s'est progressivement démocratisé grâce aux avancées technologiques et à la concurrence entre divers détaillants. Des incunables aux livres d'aujourd'hui, l'histoire du livre atteste de l'ingéniosité humaine qui a permis, par une multitude de progrès techniques et de nouveaux modèles d'affaires, de faire passer le livre d'un objet de luxe à un bien abordable pour le grand public. Le marché du livre évolue naturellement et constamment vers une sélection toujours plus grande de titres disponibles et un prix toujours plus accessible⁸.

Des résultats aussi probants sur une longue période relativisent les soubresauts vécus par les détaillants ces dernières années. En effet, le document de consultation illustre la perte de la part de marché des librairies indépendantes, passée de 35 % en 2006 à 28 % en 2010. Pendant cette période, ce ne sont pas les ventes en ligne ou dans les grandes surfaces qui ont augmenté, mais la part de marché des librairies à succursales, passant de 45,5 % à 53,5 %⁹.

Les nouvelles réalités technologiques offrent une diversité de titres sans précédent.

Le recul de la part de marché des libraires indépendantes touche-t-elle les lecteurs? Selon les partisans du prix unique du livre, les librairies indépendantes procurent un service particulier aux lecteurs en assurant la « biodiversité », un

néologisme projetant la connotation positive associée à la biodiversité dans le monde de la vente de livre. Dans cette perspective, les grandes surfaces offrant d'importants rabais sur une sélection restreinte de livres, souvent des best-sellers, nuiraient à cette biodiversité. Les lecteurs devant pouvoir compter sur cette biodiversité, on établit ainsi un lien entre le recul des librairies indépendantes et l'intérêt du lecteur.

L'argument de la diversité est néanmoins étonnant. Après tout, les librairies à succursales aussi peuvent prétendre bien servir la biodiversité. Or, on l'a vu, ces dernières gagnent du terrain alors que la part de marché des grandes surfaces restent stable. C'est sans compter les ventes de livres numériques ou l'achat de livres en ligne. Peu importe son lieu de résidence, l'accès à Internet permet aujourd'hui à quiconque l'accès à une biodiversité des plus étendues.

Le ministre de la Culture et des Communications, M. Maka Kotto, lors d'une allocution au CORIM le 10 juin dernier, soulignait fort justement que les nouvelles réalités technologiques offrent une diversité de titres sans précédent¹⁰.

Rien ne permet de croire que cette évolution récente ne soit pas le résultat d'une transformation des préférences des lecteurs, des techniques et des modèles d'affaires. Si ces facteurs perturbent certains acteurs, les changements que nous vivons ne s'inscrivent pas moins dans la tendance historique vers un livre toujours plus accessible au lecteur et une biodiversité luxuriante.

⁸ Simon Eliot, « From Few and Expensive to Many and Cheap: The British Book Market, 1800-1890 », dans *A Companion to the History of the Book*, Simon Eliot et Jonathan Rose (dir.), Blackwell Publishing Ltd, 2008; British Library, « Printing during the nineteenth century », *Aspects of the Victorian book*.

⁹ Commission de la Culture et de l'Éducation, op. cit., p. 3.

¹⁰ Nous paraphrasons.

En bref, on ne peut pas caractériser sérieusement le recul de la part de marché des librairies indépendantes comme un drame pour la biodiversité ou pour les lecteurs. Ce diagnostic serait erroné. Les librairies indépendantes peuvent survivre en changeant leurs modèles d'affaires. Certaines ajoutent déjà d'autres produits à leur offre (papeterie, cadeaux, café-bistro,...) ou encore en se spécialisent (livres pour enfants, littérature française, ésotérisme,...). L'initiative Ruedeslibraires.com paraît intéressante.

Les détaillants de livres qui se préoccupent de leurs parts de marché respectives devraient peut-être s'inquiéter davantage de la baisse des ventes de livres neufs au Québec. L'Institut de la statistique du Québec, dans le bulletin intitulé *Les ventes de livres de 2008 à 2012*, indique en effet qu'elles sont passées de 707 M\$ en 2011 à 678 M\$ en 2012. Avec cette baisse en 2012, cela fait maintenant trois années de suite que les ventes de livres neufs fléchissent¹¹.

Les librairies indépendantes disparaîtront-elles?

Les librairies indépendantes voient leur part de marché se réduire et plusieurs d'entre elles doivent fermer leurs portes. Derrière ces fermetures, il y a une réalité humaine difficile à vivre pour certains individus, les libraires et propriétaires en premier lieu, sans oublier les employés et les clients. Sans être insensible à leur sort, il est important de rappeler que les lecteurs ne portent pas la responsabilité de cette situation. Les librairies existent pour les lecteurs et non l'inverse.

Cependant, derrière les données générales, il faut bien constater que les librairies indépendantes offrent non seulement des livres, mais aussi un service particulier en conseillant les lecteurs et en leur suggérant des titres qui pourraient les intéresser. Ce service personnalisé n'est pas disponible de la même manière dans une grande surface. Pour les librairies indépendantes, cela constitue une spécificité concurrentielle qui fait toute leur valeur et qui assure la survie de leur modèle d'affaire tant et aussi longtemps que les lecteurs auront besoin de ces services. Qui plus est, l'offre de titres n'est pas non plus identique.

Il ne faut pas conclure que les librairies indépendantes vont irrémédiablement disparaître dans un avenir proche.

En fin de compte, les libraires répondent à des besoins différents et peuvent de manière réaliste orienter leurs modèles d'affaires sur ces forces plutôt que de tenter en vain une concurrence par les prix.

Bien que les détaillants du livre vivent des transformations, il ne faut pas en conclure automatiquement que les librairies indépendantes vont irrémédiablement disparaître dans un avenir proche. Toutefois, à n'en pas douter, la solution à leurs problèmes passera par l'adaptation plutôt que par une réglementation arbitraire.

¹¹ Observatoire de la culture et des communications du Québec de l'Institut de la statistique du Québec, « Les ventes de livres de 2008 à 2012 », *Optique culture*, No. 27, juillet 2013. Une partie de cette diminution des ventes serait due à la diminution des ventes de manuels scolaires en raison de la réforme scolaire.

L'interdiction des rabais importants offerts par les magasins à grande surface se révélerait de toute manière probablement inefficace pour redresser la situation financière des librairies indépendantes les plus vulnérables. Ceux qui achètent des best-sellers dans les magasins à grande surface procèdent souvent à un achat impulsif, ne se rendant pas chez ces détaillants dans le but d'acheter un livre. Il est fort peu probable que ce type de clientèle se mette tout à coup à la recherche de la librairie indépendante la plus proche en raison d'une réglementation interdisant les rabais. On s'imagine plutôt que la solution de rechange pour ces lecteurs se trouvera plutôt du côté des achats en ligne ou qu'ils s'abstiendront d'acheter, tout simplement. Qui plus est, comme on l'a vu, ce sont davantage les librairies à succursales qui gagnent le terrain perdu par les librairies indépendantes, et non les magasins à grande surface.

Autrement dit, le déclin relatif des librairies ne justifie pas une réglementation du prix du livre parce qu'il ne nuit pas à la bibliodiversité, ne menace pas de disparition toutes les librairies indépendantes et ne réglerait en rien la condition des librairies les plus vulnérables. Un diagnostic juste de la situation actuelle ne peut déboucher sur la nécessité d'une intervention du gouvernement en la matière.

SECTION II - Une hausse du prix du livre

L'instauration du prix unique du livre, en interdisant des rabais importants qui ont cours chez certains détaillants, revient à une augmentation des prix des nouveautés. Si ce n'était pas des rabais actuellement octroyés et qui seraient interdits, la politique de prix unique du livre serait sans effet.

Ironiquement, le milieu du livre s'était battu bec et ongles en 2010 contre la recommandation du Rapport L'Allier de réintroduire la TVQ sur les livres¹². Le Regroupement des éditeurs littéraires indépendants (RELI) se déclarait alors estomaqués de « cette demande rétrograde qui aurait pour conséquence de diminuer l'accessibilité à un outil de culture et d'éducation »¹³. D'autres éditeurs soulignaient « il faut penser au lecteur. Déjà qu'un livre, ce n'est pas donnée. L'introduction d'une taxe n'est vraiment pas stratégique », ou encore « le lectorat est encore à constituer, et toute mesure qui augmente le prix des livres est mauvaise »¹⁴.

En augmentant les prix des nouveautés, un prix unique du livre réduirait les ventes de livres. Sous certaines hypothèses, dont une élasticité-prix de la demande de 1,47, un prix unique du livre limitant les rabais à 10 % sur le prix suggéré réduirait les ventes de livres de toutes provenances de 14,2 %. Pour les livres québécois, cette réduction des ventes serait encore plus importante, à 17,6 %¹⁵.

Le lobby Nos livres à juste prix fait une lecture très sélective des études qu'il cite et en tire des conclusions erronées.

Il s'agit d'une diminution appréciable des ventes par rapport à ce qui se passerait sans l'instauration d'un prix unique du livre. Bien qu'on puisse débattre de l'ampleur exacte de cette conséquence, une diminution des ventes apparaît incontestable.

Ce calcul, classique en économie, illustre la principale conséquence négative d'un prix unique du livre. D'un point de vue économique, le coût pour la société québécoise d'une telle politique serait élevé. D'un point de vue social et culturel, une diminution des ventes de livres serait clairement néfaste.

Certains arguments empiriques et théoriques ont été avancés pour tenter de minimiser le poids de ces conséquences négatives, mais ils ne sont pas valides, comme nous allons le voir.

¹² Jean-Paul L'Allier, Denis Boutin et André Sasseville, *Rapport du Comité L'Allier sur la démarche de réflexion avec les associations concernées par l'application des lois sur le statut des artistes*, Mars 2010, p. 49. Le gouvernement de l'époque avait promis d'exempter les produits culturels de la taxe de vente et n'a finalement pas suivi la recommandation du Comité.

¹³ Communiqué de presse du RELI du 12 avril 2010, cité par Manouane Beauchamps, « Non à la taxe sur les livres », *Le Lecteur*.

¹⁴ Citations de Marie-Clausse Bressan, de Fides, et de Paul Bélanger, des Éditions du Noroît, cités dans Jean-Pascal Lavoie, « La TVQ sur les livres, non merci ! », *Le Soleil*, 11 avril 2010.

¹⁵ Cette estimation de la réduction des ventes de livres, toutes choses égales par ailleurs, ne prend pas en compte les autres facteurs de variations des ventes (augmentation du pouvoir d'achat, succès de certains titres, changements dans les habitudes de consommation, etc.). Les différentes hypothèses conduisant à ces résultats sont exposées dans Vincent Geloso et Youri Chassin, *Impact d'un prix unique du livre sur les ventes de livres au Québec : Annexe technique*, Institut économique de Montréal, février 2013.

Les expériences anglaise et française

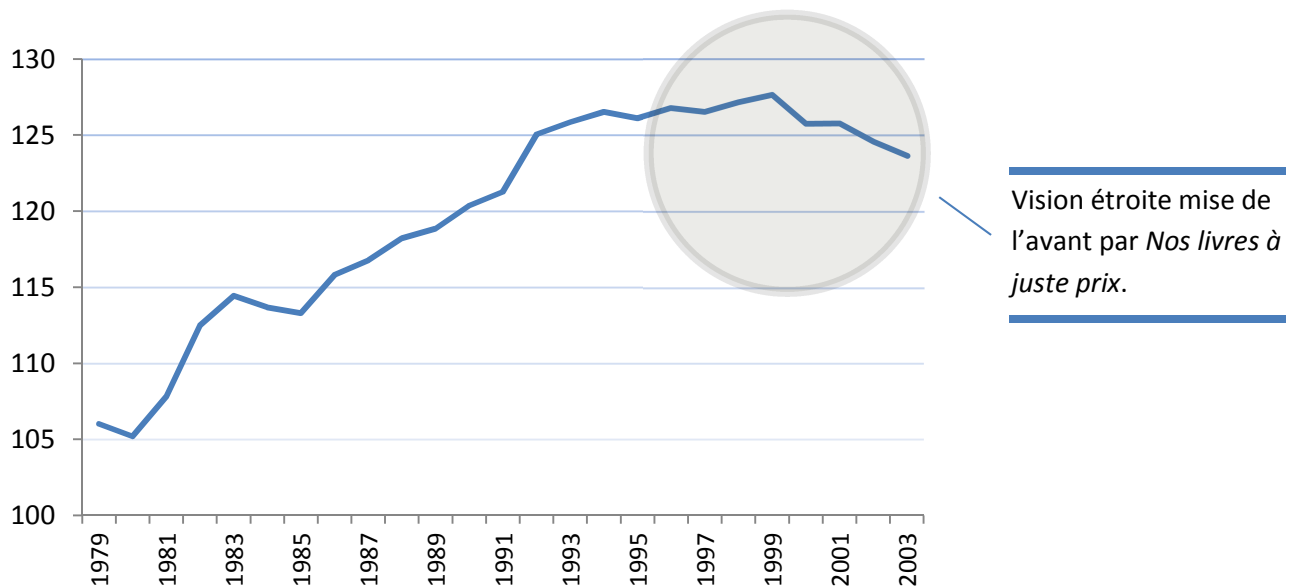
Les partisans du prix unique évoquent les expériences anglaise et française à leur défense. En France, l'instauration d'un prix unique du livre remonte à 1981¹⁶, alors que l'Angleterre a instauré une telle mesure en 1900 avant de l'abolir progressivement à la fin des années 1990¹⁷. Bien qu'il soit incontestable qu'une interdiction des rabais fasse monter les prix à court terme, on affirme toutefois qu'à plus long terme, les résultats empiriques montrent une croissance importante du prix moyen du livre en Angleterre depuis 1995 et une diminution du prix du livre en France sur la même période. Qu'en est-il vraiment?

Le lobby *Nos livres à juste prix* fait une lecture très sélective des études qu'il cite et en tire des conclusions erronées. Le cas de la France est révélateur. On choisit l'évolution des prix depuis 1995, où ils ont été stables ou ont diminué en tenant compte de l'inflation, alors que la réglementation est en place depuis 1981. Et si l'on jetait un œil aux données sur toute la période?

Le graphique suivant donne un portrait complet, où les résultats ne sont pas tronqués¹⁸.

Ce qu'on ne vous dit pas :

Évolution du prix du livre en France par rapport aux autres biens (1959 = 100)



¹⁶ François Écalle, « Une Évaluation de la loi du 10 Août 1981 relative au prix du livre », *Économie & prévision*, vol. 86 (1988), p. 45.

¹⁷ H. R. Tosdal, « Price Maintenance in the Book Trade », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 30 (1915), no 1, p. 86-109; Michael Utton, « Books Are Not Different After All: Observations on the Formal Ending of the Net Book Agreement in the UK », *International Journal of the Economics of Business*, vol. 7 (2000), no 1, p. 115-126; Office of Fair Trading, *An Evaluation of the Impact upon productivity of ending resale price maintenance on books*, 2008.

¹⁸ Mathieu Perona, *Essai de mesure de l'élasticité-prix de la demande de livre et de disques en France, 1960-2003*, Mémoire de DEA, École d'économie de Paris, 2003-2004, p. 37 et 45.

De 1981 à 1994, on observe une hausse frappante des prix réels des livres par rapport aux autres biens. Auparavant, entre 1959 et 1980, les prix des livres avaient augmenté à peine 5 % plus rapidement que les prix des autres biens, en 21 ans.

Une étude soutenant la réglementation du prix du livre émet l'hypothèse qu'il y a peut-être eu un rattrapage suite à l'abandon du contrôle des prix entre 1971 et 1978, avant l'instauration du prix unique, et qui se serait répercuté par la suite¹⁹. Toutefois, les prix ont plutôt diminué en 1979 et en 1980. De plus, il apparaît hautement improbable qu'un contrôle des prix durant sept années ait provoqué un « rattrapage » sur 14 années (1981-1995)!

En somme, ce que l'expérience française démontre, c'est que suite à l'introduction d'un prix unique du livre, le prix de celui-ci a augmenté plus rapidement que les prix des autres biens. On ne peut être certain de la relation causale entre les deux éléments, mais à tout le moins on ne peut ni prétendre le contraire, comme le font certains, ni faire abstraction de ce risque documenté et bien réel.

Suite à l'introduction d'un prix unique du livre, le prix de celui-ci a augmenté plus rapidement que les prix des autres biens.

Dans le cas de l'Angleterre, des données similaires au cas français ne sont malheureusement pas disponibles. Un auteur anglais ayant rédigé une analyse spécifiquement pour *Nos livres à juste prix*, Francis Fiskwick, fait état d'un prix moyen du livre en hausse de 1996 à 2011, juste après l'abandon d'une politique semblable au prix unique²⁰. Or, une analyse du Office of Fair Trading, l'équivalent d'un bureau de la concurrence, explique que cette affirmation repose sur une moyenne non pondérée, c'est-à-dire un calcul qui ne tient pas compte du nombre de copies vendues. C'est comme évaluer les prix moyens des voitures vendues au Québec, en accordant la même importance aux Toyota et aux Ferrari, alors qu'il se vend beaucoup plus de Toyota que de Ferrari. Cela ne donne pas un portrait réel.

Le nombre de titres parus plus important en Angleterre apparaît comme une bonne chose si l'on a à cœur la diversité des ouvrages.

Une effervescence de nouveaux titres édités pourrait justement expliquer cette hausse du prix non pondéré. D'ailleurs, le nombre de titres parus, plus important en Angleterre qu'en Allemagne où le prix unique est toujours en vigueur, apparaît comme une bonne chose si l'on a à cœur la diversité des ouvrages disponibles.

Lorsqu'on compare des ouvrages à grands tirages en Angleterre, on constate que les rabais offerts aux lecteurs sont de plus en plus importants avec le temps. Ce constat de l'Office of Fair Trading est d'ailleurs corroboré par Francis Fishwick qui souligne l'existence au Royaume-Uni d'une « guerre de prix » entre les détaillants offrant des remises de plus en plus importantes aux lecteurs. Ce que certains nomment une « guerre de prix » correspond à ce que d'autres désigneront comme une saine concurrence au profit des lecteurs et de la culture, une pratique que souhaite interdire le lobby *Nos livres à juste prix*.

¹⁹ Hervé Gaymard, *Situation du livre : évaluation de la loi relative au prix du livre et questions prospectives*, Rapport à la Ministre de la Culture et de la Communication, mars 2009, p. 64.

²⁰ Francis Fishwick, *Guerre de prix au Royaume-Uni : les lecteurs n'en profitent pas*, *Nos livres à juste prix*, 2011.

Sur le plan empirique, l'analyse des expériences anglaise et française proposée par les partisans du prix unique du livre ne correspond pas à la réalité. L'information dont on dispose sur ce plan, bien qu'elle ne soit pas sans équivoque, tend plutôt à confirmer les dangers d'une telle mesure.

Les cartels versus la concurrence

Sur le plan théorique, les partisans du prix unique avancent des arguments contradictoires. D'une part, la mesure proposée limite fortement la concurrence entre détaillants afin de protéger les moins concurrentiels d'entre eux. D'autre part, elle permettrait supposément « [d']encadrer les guerres commerciales qui, si elles sont trop violentes, conduiront à l'effritement du réseau de revente actuel (...) et son remplacement par un oligopole de 3 ou 4 entreprises (...) »²¹.

Cette contradiction révèle une bien pauvre compréhension du phénomène de la concurrence. Le niveau de concurrence a très peu à voir avec le nombre de joueurs. Un marché dominé par deux joueurs peut fort bien être le théâtre d'une intense concurrence profitant au maximum aux consommateurs²². C'est surtout le cas si les entreprises ne sont pas protégées par ce qu'on nomme des barrières à l'entrée, c'est-à-dire des protections légales ou des obstacles naturels contre d'éventuels concurrents. On peut penser au marché des ordinateurs personnels, fréquemment dominé par quelques joueurs, mais où la concurrence est intense et la domination d'une entreprise souvent éphémère.

Dans le marché du livre, cela signifie qu'une concurrence entre différents détaillants ne dépend pas beaucoup de leur nombre, mais davantage de l'environnement réglementaire.

Qui plus est, comme on l'a établi plus haut, les librairies indépendantes ne fermeront pas en raison de la concurrence des grandes surfaces. Au contraire, les librairies indépendantes offrent non seulement des livres, mais aussi des services et des conseils que les grandes surfaces n'offrent pas. Elles peuvent aussi se spécialiser pour occuper un créneau en demande chez les lecteurs qui soit différent de l'offre de leurs concurrents. C'est par ce processus d'adaptation et d'intelligence entrepreneuriale que les librairies indépendantes peuvent tirer leur épingle du jeu de la concurrence.

Par contre, la réglementation imposant un prix unique du livre représenterait bel et bien une limite à la concurrence. Dans la pratique, elle limite considérablement la marge de manœuvre dont disposent les détaillants en matière de fixation du prix de vente. C'est le prix fixé par l'éditeur ou le distributeur qui devient le point de repère de tous. Les stratégies commerciales originales ou le contrôle des coûts ne permettent plus d'offrir la meilleure valeur possible au lecteur.

²¹ Nos livres à juste prix, *Prix du livre : l'analyse de l'Institut économique de Montréal (IEDM) ne fait pas le poids face aux études sérieuses*, communiqué de presse du 7 février 2013.

²² Eugene F. Fama et Arthur B. Laffer, « The Number of Firms and Competition », *American Economic Review*, vol. 62, no 4, septembre 1972, p. 670-674; Joseph E. Stiglitz, « Competition and the Number of Firms in a Market: Are Duopolies More Competitive than Atomistic Markets? », *Journal of Political Economy*, vol. 95 (1987), no 5, p. 1041-1061.

Avec un prix repère fixe et un système faisant respecté l'obligation de ce prix, on obtient les conditions d'émergence d'un cartel, c'est-à-dire une organisation de plusieurs acteurs qui s'entendent sur un prix plus élevé que le prix concurrentiel afin de faire des profits excessifs aux dépens des consommateurs.

Ce genre de comportement anticoncurrentiel est généralement puni par la loi. D'ailleurs, c'est ce qui a mis fin au prix suggéré des livres au Canada en 1951, l'ancêtre du prix unique²³. Établir un cartel par des moyens légaux, comme le proposent les partisans du prix unique du livre, permet toutefois d'échapper à l'examen et aux sanctions du Bureau de la concurrence du Canada. Cela présente aussi l'avantage de confier à l'État l'obligation de sévir contre ceux qui ne respecterait pas les prix du cartel, alors que des cartels illégaux doivent recourir à la menace directe ou à la mafia pour faire respecter les ententes collusoires lorsque celles-ci sont illégales.

Avec un prix repère fixe et un système faisant respecter l'obligation de ce prix, on obtient les conditions d'émergence d'un cartel.

Les deux tiers des Québécois opposés au cartel du livre

Léger Marketing a réalisé en février dernier, à la demande de l'IEDM, un sondage auprès des Québécois pour connaître leur opinion sur la législation proposée, leurs habitudes de lecture et leurs réactions si une telle législation était adoptée. Comme la proposition d'un prix unique du livre est relativement peu connue et peut devenir technique, la question posée mise sur les intentions et les effets de cette loi pour éclairer les répondants. Le libellé de la question était le suivant :

Par une réglementation sur le prix des livres, le gouvernement Marois souhaiterait limiter la concurrence des magasins à grande surface et inciter les gens à acheter leurs livres dans les petites librairies. La politique interdirait d'offrir des rabais supérieurs à 10 % sur les nouveautés lors des neuf premiers mois de leur parution, ce qui ferait augmenter le prix moyen des livres en magasin. Êtes-vous en accord ou en désaccord avec la mise en place d'une telle réglementation au Québec?

Le libellé offre donc au répondant à la fois l'intention recherchée par la loi (limiter la concurrence des magasins à grande surface et inciter les gens à acheter leurs livres dans les petites librairies) et le résultat immédiat (interdire les rabais supérieurs à 10 % et augmenter le prix moyen des livres). La question se retrouve en partie biaisée puisque la hausse du prix est certaine, car elle découle directement de l'application d'une loi interdisant les rabais importants, alors que l'incitation à acheter ses livres dans les petites librairies est hypothétique, voire improbable. Le libellé de la question donne à cette réglementation des qualités qu'elle n'a pas.

Malgré cela, 65 % des répondants se sont déclarés en désaccord avec cette réglementation, dont un impressionnant 42 % de « tout à fait en désaccord », contre seulement 26 % en accord.

²³ L. A. Skeoch, « The Abolition of Resale Price Maintenance : Some Notes on Canadian Experience », *Economica*, vol. 31 (1964), no 123, p. 260-269.

Voici quelques éléments dans l'analyse de ces résultats qui paraissent particulièrement pertinents :

- Les petits lecteurs (de 1 à 4 livres) sont plus fortement en désaccord, à 74 %;
- Les francophones et les gros lecteurs (10 livres et plus) semblent plus attachés aux petites librairies que la moyenne, se déclarant en accord à 30 %, bien qu'ils soient encore majoritairement opposés à l'idée;
- Les résidents de la région métropolitaine de recensement de Québec sont aussi plus fortement en désaccord, à 74 %;
- Si le prix unique du livre entrerait néanmoins en vigueur, les trois stratégies dominantes des Québécois seraient d'emprunter davantage de livre à la bibliothèque (37 %), d'en commander sur des sites Internet (31 %) ou d'acheter moins de livre (29 %). Les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses.

Non au cartel des obscurantistes!

Les conséquences néfastes d'un cartel sont connues, et même largement discutées sur la place publique par les temps qui courent. La collusion dans les contrats publics en construction fait même l'objet d'une Commission d'enquête. La simple possibilité d'instaurer un cartel au moment où la Commission Charbonneau est chargée d'en démanteler un autre apparaît plutôt loufoque.

Comme on l'a vu ci-haut, l'histoire du livre illustre comment les nouvelles techniques et la concurrence ont fait d'un bien rare et dispendieux, réservé aux élites, un objet abondant et accessible. Une autre leçon de l'histoire, c'est que les cartels ne s'établissent jamais légalement en utilisant l'argument égoïste d'un profit accru pour leurs membres, mais usent toujours d'un prétexte bien intentionné reliant leurs intérêts particuliers à l'intérêt général.

Rarement a-t-on vu une proposition de mesure aussi anachronique, néfaste et obscurantiste.

Au-delà des bonnes intentions, toutefois, les cartels produisent constamment des résultats négatifs pour la société dans laquelle ils sévissent. Aujourd'hui, ce sont des joueurs du milieu du livre qui proposent carrément de prendre les lecteurs en otage en les faisant payer leurs livres plus cher pour s'assurer une meilleure rentabilité.

Hier, c'eut été les vendeurs d'encyclopédie itinérants qui auraient dû réclamer une protection de l'État, sous peine de disparaître. Ils auraient fait valoir le service essentiel qu'ils rendaient à tous en préservant l'accessibilité géographique au savoir. Le Québec ne saurait se passer d'eux! Et pourtant...

Demain, ce seront peut-être les clubs vidéo de répertoire qui viendront demander un traitement de faveur similaire, eux qui vivent des difficultés autrement plus grandes que les librairies. Parions qu'ils s'attarderont surtout sur le fait qu'il faut protéger la « vidéodiversité » au profit des Québécois!

Sachant que cette politique augmenterait les prix des livres et en diminuerait les ventes pour constituer de toutes pièces un cartel qui serait autrement illégal et immoral, ce projet serait mal avisé pour quiconque souhaite des livres accessibles au meilleur prix possible. Cela va à contre-

courant de l'histoire et du progrès qui rend le livre progressivement plus accessible. Cela nuirait même au milieu du livre québécois, davantage composé de nouveautés. Enfin, cela entraverait la diffusion de l'éducation et de la culture pour tous²⁴. Rarement a-t-on vu une proposition de mesure aussi anachronique, néfaste et obscurantiste!

²⁴ Le Larousse définit ainsi l'obscurantisme : « Opposition à la diffusion de l'instruction, de la culture, au progrès des sciences, à la raison, en particulier dans le peuple ».